

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil qui a eu lieu le **14 janvier 2013**.

Sont présents les conseillers :

M^{me} Claire L. Bérubé
M. Martin Gendron
M. Richard Lebel

M^{me} Véronique Dionne
M. Berthier Thériault
M. Mario Lebel

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur le maire, monsieur André Roy. Monsieur François Michaud, directeur général, agit comme secrétaire de la séance. Il y a 22 présences.

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE;

Monsieur le maire souhaite une bonne année 2013 et offre également des mots de bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal. La séance débute à 20 h 00.

2013-001

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté avec le point "affaires nouvelles" ouvert, après y avoir ajouté deux sujets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2013-002

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, et appuyé par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012 tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2013-003

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller, monsieur Martin Gendron, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2012, tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2013-004

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012, tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

6. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le conseil municipal fait le suivi des points aux procès-verbaux précédents.

2013-005

7. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LES ADMINISTRATEURS;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Martin Gendron, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil ratifie tous les actes antérieurs posés par les membres du conseil et le conseil maintient sa position dans les objets élaborés précédemment.

Richard Lebel et Mario Lebel votent contre cette proposition.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTE CONTRE.

8. COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP;

M. le maire André Roy fait un résumé des délibérations tenues à la MRC de Rivière-du-Loup en décembre 2012 et en particulier de l'aide financière pour la bibliothèque municipale dans le cadre du pacte rural.

9. COMPTE-RENDU DES COMITÉS;

Il y a eu deux comptes rendus de rencontre, celle du comité de développement et du comité patrimoine.

10. CORRESPONDANCE;

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance suivante :

- ✓ Déclaration des intérêts pécuniaires des tous les élus déposées.
- ✓ Sûreté du Québec : compte-rendu du forum des élus.
- ✓ MAMROT : demande de célébration du drapeau pour le 21 janvier 2013.
- ✓ CRÉ : forum régional le 20 février 2013.
- ✓ Bell Aliant : lettre sur incident du 6 janvier 2013.
- ✓ URLS : bulletin mensuel.
- ✓ MRC Rivière-du-Loup : rencontre 31 janvier 2013 du dg et son adjointe.
- ✓ Audrey Réhel : rapport de travail de novembre et décembre 2012.
- ✓ Min sécurité publique : certification des centrales 9-1-1.
- ✓ Les Entreprises Lavoie Dion Inc : signification de procédures judiciaires à être intentées contre la Municipalité de Saint-Arsène.
- ✓ Les Entreprises Lavoie Dion Inc : Mise en demeure en vue du déplacement d'un exutoire pluvial de la rue des Cèdres.
- ✓ BCP des Portages : bulletin mensuel.
- ✓ UMQ : livre blanc municipal.
- ✓ Christian Chénard-Guay : mise au point sur les ententes en incendie.
- ✓ ADMQ : invitation à investir dans la formation des dg.
- ✓ Frédéric Jean : rapport sur deux interventions en incendie.
- ✓ Demande d'aide financière transmise pour la bibliothèque municipale dans le programme "Prix rurallia Desjardins".
- ✓ MDDEFP : analyse d'eau potable et usée sont conformes.
- ✓ MAMROT : réception de 16 500 \$, 13 712,86 \$, 11 273,20 \$. 120 234 \$ et 45 388,59 \$ pour différents programmes.
- ✓ Services Juridiques G.B. Inc : contrat de cession à Jean-Claude Plourde.
- ✓ Lettre de félicitations transmise à Mme Micheline Morneau pour "personnalité de l'année"
- ✓ Liste des permis émis à : Sylvie Lebel, Jean-Claude Chouinard et Les Entreprises Denis Saindon Inc.
- ✓ Consommation d'eau du puits no 2 à 36 058 gallons;
- ✓ Feuille de temps des employés municipaux.

2013-006

11. SUBVENTION DE TAXES MUNICIPALES;

Richard Lebel déclare un conflit d'intérêts et se retire des discussions.

Il est proposé par la conseillère, Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE la municipalité versera une subvention de taxes municipales pour la Ferme Belrick Inc. pour les années 2011 et 2012, selon le certificat de l'évaluateur et le règlement 318 en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS, UNE ABSTENTION.

2013-007

12. COMPTES À PAYER;

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par la conseillère, madame Claire L. Bérubé;

QUE ce conseil autorise le paiement global de tous les comptes à payer totalisant la somme de 173 470,32 \$ et de payer tous les comptes, qui avant la prochaine séance encourent des frais ou pénalités.

Richard Lebel vote contre cette résolution, Martin Gendron, Berthier Thériault et Mario Lebel votent pour.

ADOPTÉE CINQ VOTES POUR ET UN VOTE CONTRE.

13. RAPPORT FINANCIER PRÉLIMINAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2012;

Le directeur général dépose le rapport financier préliminaire au 31 décembre 2012 et qui indique des revenus de 1 876 870,35 \$ et des dépenses de 1 784 494,57 \$ ce qui laisse un surplus d'opération de 92 375,78 \$.

2013-008

14. SIGNATURE DE CONTRATS 2013;

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Mario Lebel;

QUE ce conseil autorise M. le maire André Roy ainsi que le directeur général M. François Michaud, à signer, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Arsène, tous les contrats, appels d'offres, ententes et autres pour les besoins de l'administration municipale. Les contrats de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) seront signés par un ou l'autre des signataires autorisés et ce, pour l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2013-009

15. BAUX AU 1^{ER} JANVIER 2013;

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE ce conseil détermine les baux suivants :

- MARC-ANDRÉ RIOUX LTÉE : 305,00 \$ *par mois.*
- GROUPE POUSSE VERT : 1 000,00 \$ *par mois.*
- CLUB DE L'AGE D'OR DE SAINT-ARSÈNE : 25,00 \$ *par mois.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2013-010

16. PERMIS D'EXCAVATION 2013;

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du Ministère des Transports;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du M.T.Q. pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, que la municipalité demande au Ministère des Transports du Québec de lui accorder les permis d'intervention au cours de l'année 2013, et qu'elle autorise M. Nicolas Dumont ou M. François Michaud à signer ceux-ci.

QUE la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2013-011

17. TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX EN 2013;

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE ce conseil établit les tarifs suivants pour l'utilisation des équipements de la municipalité pour des municipalités, des entreprises, le Ministère des Transports et pour la location des locaux et ce pour l'année 2013 et suivantes :

Équipements :

- Excavatrice avec opérateur : 90 \$ l'heure, *minimum d'une heure.*
- Excavatrice avec souffleur : 140 \$ l'heure.
- Niveleuse : 120 \$ l'heure.
- Camion : 85 \$ l'heure.
- Camion avec aile de côté et chasse-neige : 110 \$ l'heure.
- Niveleuse avec employé municipal bénévole : 90 \$ l'heure.
- Excavatrice avec employé municipal bénévole : 70 \$ l'heure, *minimum d'une heure.*

Locaux :

- Gymnase : 18,00 \$ de l'heure.
- Édifice municipal : (*taux pour une salle*)
 - 35 \$ par activité (*soirée, diner, activité ponctuelle*)
 - 7,50 \$ de l'heure.
 - 25 \$ pour une demi-journée
 - 50 \$ pour une journée complète.
 - *Les organismes sans buts lucratifs de la paroisse bénéficient de la gratuité des locaux de l'édifice municipal.*
- Centre des loisirs :
 - 100 \$ par activité récréative (*soirée, diner, activité ponctuelle*)
 - 25 \$ pour des cours ou petite activité régulière à long terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2013-012

18. SALAIRE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX EN 2013;

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE ce conseil autorise les versements de salaire pour les employés municipaux à compter du premier janvier 2013 avec indexation de l'IPC de 1,9 % et selon la feuille en annexe, pour les employés réguliers, partiels et temporaires, et avec ajustements pour certains employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2013-013

18.B) ÉCHELLE SALARIALE;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Mario Lebel;

QUE ce conseil autorise le directeur général à préparer une échelle salariale pour tous les employés municipaux et de la soumettre au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2013-014

19. CONTRAT DE TRAVAIL À JULIE LEMIEUX À MODIFIER ET AJUSTER;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de M^{me} Julie Lemieux est échu depuis 31 décembre 2010;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault, appuyé par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE ce conseil accorde un contrat de travail de trois ans à Julie Lemieux au taux de 18,50\$ pour l'année 2013, avec indexation selon l'IPC pour 2014 et 2015.

Richard Lebel et Mario Lebel votent contre cette proposition.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE.

2013-015

20. ADOPTION D'UN PROJET D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA FABRIQUE;

Il est proposé par la conseillère, Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE ce conseil résilie le projet d'entente actuel signé entre les parties pour la bibliothèque municipale et autorise la rédaction et la signature d'un projet d'entente pour l'aménagement de la bibliothèque municipale dans la sacristie de l'église de Saint-Arsène, propriété de la Fabrique de Saint-Arsène, tel que présenté et annexé aux présentes et ce, conditionnel à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'occupation du Territoire.

M. Mario Lebel et Richard Lebel votent contre cette résolution, Claire L. Bérubé et Berthier Thériault votent pour.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE.

2013-016

21. ENGAGEMENT DE CRÉDIT 10 ANS, ABROGER RÉOLUTION 2012-159;

Il est proposé par la conseillère, Claire L. Bérubé, appuyée par la conseillère, madame Véronique Dionne;

QUE la municipalité approuve l'engagement de crédit d'un montant de 120 000 \$ réparti sur 10 ans, selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de contrat de location à long terme (bail), joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QUE la municipalité demande au ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'occupation du Territoire, d'autoriser les représentants de la municipalité à signer le contrat de location (bail) à intervenir, le tout sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'occupation du Territoire.

M. Mario Lebel et Richard Lebel votent contre cette résolution, Martin Gendron et Berthier Thériault votent pour.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE.

22. AVIS DE MOTION – ABROGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 333;

Madame la conseillère Claire L. Bérubé donne un avis de motion qu'à une prochaine séance, un règlement sera présenté afin d'abroger le règlement numéro 333.

2013-017

23. MATÉRIEL POUR ESPACE CLOS (VENTILATEUR ET TREUIL);

Il est proposé par le conseiller, Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Mario Lebel;

QUE la municipalité autorise l'achat de matériel (treuil et ventilateur), afin de se conformer aux normes de la CSST en qui concerne le travail en espace clos, et d'autoriser les fonds nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2013-018

24. MESSE POUR M^{ME} MARIE-PAULE BÉRUBÉ;

M. Richard Lebel et Mario Lebel déclarent un conflit d'intérêts et se retirent des discussions.

Il est proposé par la conseillère, Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE la municipalité autorise les honoraires d'une messe à la Fabrique de Saint-Arsène pour le décès de M^{me} Marie-Paule Bérubé, mère de M. Richard Lebel, conseiller municipal.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX ABSTENTIONS.

2013-019

25. ACCEPTATION PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC MRC POUR PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 10 000\$, a été accordée par la MRC de Rivière-du-Loup à la Municipalité de Saint-Arsène dans le cadre du projet de relocalisation de la bibliothèque municipale à l'intérieur de la sacristie de l'église de Saint-Arsène.

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE la municipalité de Saint-Arsène accepte le protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup, pour le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale dans la sacristie de l'église de Saint-Arsène.

M. Mario Lebel et Richard Lebel votent contre cette résolution, Claire L. Bérubé et Martin Gendron votent pour.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE.

2013-020

26. ACCEPTATION JULIE LEMIEUX POUR SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DU POINT 24;

Il est proposé par le conseiller, Martin Gendron, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault ;

QUE la municipalité autorise Mme Julie Lemieux à signer le protocole d'entente concernant le financement par le pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup, pour le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale dans la sacristie de l'église de Saint-Arsène, et d'une aide financière de 10 000 \$, versée par la MRC de Rivière-du-Loup.

M. Mario Lebel et Richard Lebel votent contre cette résolution, Claire L. Bérubé et Véronique Dionne votent pour.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE.

2013-021

27. MANDAT À PARENT & OUELLET ING. POUR LOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à l'architecte Carl Charron pour effectuer les plans et devis de la relocalisation de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci demande l'intervention d'un arpenteur pour la location et pour effectuer les plans;

Il est proposé par la conseillère Véronique Dionne, appuyée par la conseillère, madame Claire L. Bérubé;

QUE la municipalité mandate la firme Parent & Ouellet Inc., afin de faire un certificat de localisation nécessaire pour le projet d'aménagement de la bibliothèque municipale dans la sacristie de l'église de Saint-Arsène.

M. Mario Lebel et Richard Lebel votent contre cette résolution, Berthier Thériault et Martin Gendron votent pour.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE.

28. AFFAIRES NOUVELLES;

2012-022

28.A) RUE DES CÈDRES;

Martin Gendron déclare un conflit d'intérêts et se retire des discussions.

Il est proposé par le conseiller, Richard Lebel, appuyé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé;

QUE la municipalité demande une rencontre avec “Les Entreprises Lavoie Dion Inc” pour essayer de régler le dossier de la rue des Cèdres à l’amiable.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Les citoyens présents disposent d’une période de questions de 30 minutes au cours de laquelle ils adressent leurs questions au conseil municipal, elle débute à 21 h 20.

2012-023

30. LEVÉE DE LA SÉANCE;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Martin Gendron, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE soit la présente séance soit levée. Il est 21 h 38.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

Je, André Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du Code municipal.

(signé) François Michaud

(signé) André Roy

François Michaud, *directeur général*
et secrétaire-trésorier

André Roy, *maire*